



RECOMMANDATIONS AUTOCAR

IMPORTANT, AVANT DE MONTER DANS L'AUTOCAR ASSUREZ-VOUS QUE :

- **Tous les participants sont en possession des papiers nécessaires pour franchir les frontières.**
- **Vous avez en votre possession, LA LISTE COMPLETE DES ELEVES avec nom et contact d'urgence du responsable légal. Cette liste doit obligatoirement être disponible à tout moment dans l'autocar (Conformément à l'arrêté ministériel du 18 mai 2009). En cas de modifications de dernière minute, il vous appartient d'avoir mis cette liste à jour.**

Le voyage en autocar, parfois long, peut-être très agréable si certaines consignes sont bien respectées. Nous vous demandons pour cela de communiquer à vos élèves les informations suivantes :

- La sécurité est notre priorité : personne ne doit donc circuler dans l'autocar. Il est obligatoire que chaque passager soit correctement installé sur son siège et ait bouclé sa ceinture de sécurité. Toute infraction peut être verbalisée par les autorités et c'est le contrevenant qui devra s'acquitter de l'amende.
- Il n'est pas autorisé de manger ou de fumer dans l'autocar. Les paniers-repas seront placés dans le coffre avant droit du véhicule. Il sera ainsi très facile d'y avoir accès.
- Tous les passagers voyageront correctement assis. Chaque accompagnateur sera RESPONSABLE des actes de son groupe. En cas de non-respect des règles élémentaires de sécurité et de courtoisie, la compagnie de transport se réserve le droit de transmettre un rapport complet aux autorités académiques.
- Lorsque l'autocar en est équipé, les toilettes sont mises à disposition des passagers uniquement en cas d'urgence. Notre calcul d'itinéraire prévoit des arrêts suffisants pour le confort de tous.
- De courts arrêts peuvent être fréquents, ce sera à vous d'en convenir avec le conducteur.
- L'autocar est propre au départ, chacun facilitera la tâche du conducteur pour le garder dans le même état tout au long du voyage (utilisation des poubelles et cendriers pour les détritux).
- Il est important de ne pas laisser les papiers d'identité dans la soute de l'autocar, ceci facilitera les passages aux frontières.
- Il est inutile de trop se charger, surtout si un séjour en familles d'accueil est prévu (draps et couvertures sont fournis).



ROLE CONDUCTEUR / ACCOMPAGNATEUR

Vous trouverez ci-dessous des informations et conseils sur votre rôle ainsi que celui du conducteur lors des trajets en autocar.

La bonne collaboration avec votre votre conducteur étant un élément primordial de la réussite de votre séjour, nous vous demandons d'apporter la plus grande attention à ces informations.

ROLE DU CONDUCTEUR

Vous avez choisi d'exercer la profession de conducteur d'autocar, un métier aux facettes multiples. En contact permanent avec les passagers à bord nous sommes convaincus que votre rôle est essentiel dans la réussite des séjours que nous vous confions. C'est dans cet esprit que nous vous rappelons quelques unes des exigences pour que ce voyage se déroule dans des conditions optimales.

Vous êtes des professionnels et devez, avant le départ réunir et préparer tous les documents nécessaires en cas de contrôle, les cartes et supports géographiques facilitant votre travail et votre orientation. Une préparation scrupuleuse de vos itinéraires est obligatoire : ne craignez pas de demander les informations nécessaires dès réception du dossier.

Par ailleurs, nous comptons sur votre professionnalisme et sur le respect de ces principes de base :

- Conduire correctement un autocar dont le gabarit et le poids sont importants, tout en tenant compte des règles élémentaires du code de la route.
- Ne pas oublier que la conduite se fait de jour comme de nuit sur des routes à profil parfois accidenté (sinueuses, montagneuses, étroites...) et dans des conditions météorologiques variées.
- En plus de la conduite, vous serez appelés lors d'un chargement, à manœuvrer dans les situations parfois défavorables (cours d'hôtels encombrées, places, passages étroits) ; ce qui implique une connaissance parfaite du maniement de votre véhicule.
- Afin d'obtenir un fonctionnement optimal de votre véhicule, vous devez impérativement respecter les contrôles journaliers et périodiques qui favorisent :
 - La sécurité des usagers et du conducteur

- Le bon fonctionnement du matériel

ROLE DES ACCOMPAGNATEURS

Vous avez décidé d'organiser un Séjour Linguistique et Culturel et vous avez travaillé à la bonne marche de ce dernier. Nous avons collaboré ensemble pendant les mois nécessaires à cette préparation. Le transport est un moment important et les parents, également, s'attendent à ce que tout se passe dans les meilleures conditions.

Votre rôle d'organisateur ne s'arrête pas à la préparation du voyage et votre intervention durant votre déplacement contribuera tant à la sécurité qu'à la sérénité de chacun des instants. Vous avez été informés et formés à la sécurité pour les transports en commun des élèves placés sous votre responsabilité. Nous espérons que ces quelques lignes pourront aussi vous être utiles dans ce sens.

L'expérience nous montre que l'encadrement, la vigilance, la discipline et le respect des consignes et des personnes représentent une contribution de poids à la bonne marche du voyage.

Vous pourrez trouver, auprès de votre équipe de conducteurs, de précieux alliés qui favoriseront le bien être de tous. Une lourde responsabilité pèse sur leurs épaules et il leur est beaucoup demandé. Tout comme vous, ils exercent un métier difficile où il est important d'être présent sur plusieurs aspects : professionnels de la route et, en même temps, subissant les contraintes liées au timing, au bruit, au stress, etc.

Nous pensons qu'une compréhension préalable et une collaboration permanente entre conducteurs et accompagnateurs feront de ce séjour un souvenir que vous n'êtes pas prêts d'oublier.

Cas de force majeure en cours de voyage ou en cas de survenance d'un événement imprévisible :

Procédure en cas de retard :

Le principe reste que le conducteur, tout en s'adaptant aux aléas, ne doit en aucune manière sacrifier le respect des règles en matière de coordination des transports au maintien de l'horaire fixé au programme.

Dans le cas où un événement imprévisible occasionnant un retard se produit et rend incompatible le respect de la réglementation du transport avec le programme, vous devrez impérativement respecter tout temps de repos, de coupure (lorsque le temps maximal de conduite continue ou journalière est atteint) ou d'immobilisation rendue obligatoire immédiatement quelque soit votre localisation.

S'il affecte un temps d'immobilisation, vous devrez décaler d'autant votre période d'arrêt.

Procédure : *s'il s'agit d'un rendez-vous avec les familles, dès que le retard est connu et mesuré d'une façon certaine contacter ou faire contacter par un accompagnateur encadrant le voyage le Directeur du Centre et l'informer de la nouvelle heure d'arrivée, ou contacter VERDIÉ OPEN CLASS qui effectuera la démarche.*

S'il s'agit d'un hôtel ou d'un restaurant prévenir le prestataire dès la connaissance du risque et confirmer la nouvelle heure d'arrivée dès que celle-ci est certaine.

S'il s'agit d'un retard mettant en cause une traversée maritime contacter VERDIÉ OPEN CLASS, et, ce, dès la connaissance du risque. En tout état de cause, une bonne anticipation peut éviter des perturbations sur un programme.

Dans tous les autres cas si le problème n'est pas gérable directement par vous-même : contactez VERDIÉ OPEN CLASS au bureau, prioritairement, et durant les jours fériés ou en dehors des horaires d'ouverture, au numéro d'urgence qui vous a été remis.

Quelques informations concernant la législation des conducteurs.

Le conducteur est soumis à un respect rigoureux de la législation en vigueur. Si vous les connaissez, vous pourrez l'aider à les respecter en veillant à ce que le groupe collabore avec les impératifs du programme ou en se prêtant de bon gré aux demandes formulées par le conducteur. Nous vous rappelons que nous ne pouvons pas déroger à ce qui est convenu dans le dossier de voyage.

REGLEMENTATION APPLIQUEE A UN SEUL CONDUCTEUR

Conduite continue :

- 4 H 30 maximum de jour (6h à 21h) et 4h de nuit (21h à 6h) , suivie d'une interruption de 45 min au moins
- Cette pause peut être prise en une seule ou plusieurs fois. Depuis le 11/4/2007, ces interruptions sont fractionnables en deux maximums de 15 et de 30 minutes.

Conduite journalière :

- 9H maximum
- Aménagement possible : 10 H, 2 jours par semaine

Amplitude : (Durée séparant le début et la fin du service du conducteur, entre deux périodes de repos)

- Limitée à 12 H voire 14 H sous certaines conditions
- Toutefois, il ne faut pas oublier que le conducteur prend et termine son service au-delà de vos heures de départ et d'arrivée.

REGLEMENTATION APPLIQUEE EN DOUBLE EQUIPAGE

L'amplitude est de 18 H maximum. Au-delà, nous devrions vous répercuter les coûts correspondants supplémentaires.

REPOS DES CONDUCTEURS : il est de 11h journalièrement